

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : _____

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 20 juin 2011 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : L. Bise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M Mme Catherine Floriat qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M Monsieur Noël Vandeveldte qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 11/7/2011 au 11/8/2011

les Enquête prolongée jusqu'au 26 Août à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Villers Saint Sépulchre

Autres lieux de consultation du dossier : DDT Beauvais - Préfecture Beauvais

Registre d'enquête :

comportant 25 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Villers Saint Sépulchre

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Villers Saint Sépulchre

DDT Beauvais - Préfecture Beauvais

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 11 juillet 2011 de 16 h à 19 h et de _____ à _____

les mardi 19 juillet 2011 de 14 h à 17 h et de _____ à _____

les lundi 25 juillet 2011 de 16 h à 19 h et de _____ à _____

les samedi 6 août 2011 de 9 h à 12 h et de _____ à _____

les jeudi 11 août 2011 de 16 h à 19 h et de _____ à _____

les + samedi 20 août de 14 h à 17 h et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

+ vendredi 26 Août de 16 h à 19 h

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾

Alain COAPIN, le

chefer de HSE, 60134 Villers St-Sépulcre -
le 11 Juillet à 16^h05

Considérant : - qu'un seul incinérateur est
suffisant pour le département de l'Orne
les déchets à - que la recherche de limiter
la source est inexistante
contraire - qu'il y a aucun débat
sur l'intérêt d'en ref. projet
- qu'il est hors de question de
maintenir les déchets de la région parisienne
de l'ouest de l'Orne
- que Villers n'est pas capable
efficaces par - qu'il existe des moyens
réduire les déchets
- que Villers et ses habitants
ont déjà payé mais pour le prix d'une
usine polluante (depuis avant guerre)
Je me prononce contre ce projet
en tant que Villersois et surtout en tant
qui est l'ide de la population.

A. COAPIN
60134 Villers - 16^h05

Je suis contre ce projet.

M^r DERVILLERS. G. G. G.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Mme TEGNAWI Isabelle, 18, Rue des Orchidées
60134. VILLERS ST SÉPULCRE - le 11 juillet à 18h 25.

Nous avons fait construire une maison à Villers St Sépulcre il y a 3 ans. Le notaire nous avait certifié que le site industriel de Villers fermait définitivement. Nous nous sentons trahis par ce projet d'incinérateur dans notre village. Un incinérateur à 400 mètres de l'école de nos enfants cela nous semble une aberration. Que nous reste-t-il à faire? vendre notre maison, mais qui en voudra sachant que le projet est en cours.

Mon mari, moi-même et nos deux enfants (3 et 5 ans) nous nous prononçons contre ce projet.

Mme TEGNAWI Isabelle. *Mawal T.*

Le 11/07/11.

Serait-il possible d'obtenir un DVD du DDAE pour une lecture plus aisée?

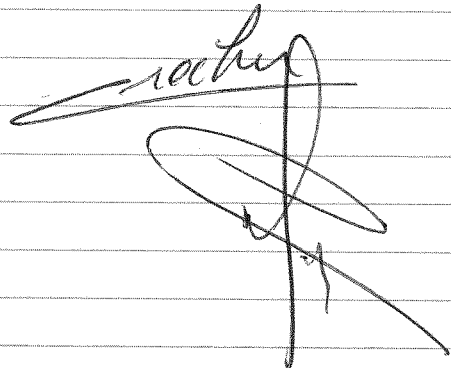
Merci d'avance,

Penelope Deura

Accident

M^{me} et M^{me} Crochu Gilles ~~et Bois~~ rue de Baillieux

Nous sommes habitants de la commune de Baillieux Thérain, Thérain (Froidmont) et nous sommes concernés par le projet et bien sûr nous nous prononçons contre.

Crochu


CF

le 12 juillet 2011

WAWRIN Pascal, 11 rue de la libération 60134 VSS

Pourrais réaliser une enquête publique durant la période estivale?

Durant l'enquête une seule possibilité est offerte aux ~~un~~ citoyens pour rencontrer le commissaire enquêteur!

De plus cette matière est peuvée le samedi 6 août: la période où les citoyens sont en congés!

La période choisie pour cette enquête est inadmissible!

Cette enquête doit être annulée et reportée à une période autre que juillet et août.

Je demande donc au commissaire enquêteur d'annuler et de reporter l'enquête à des dates convenables.

~~WAWRIN Pascal~~

le vendredi 15 juillet 2011

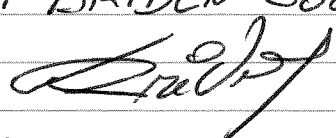
Néant

le 13 juillet 2011

M^{me} BRIDEN Jocelyne - 3 impasse derrière Les murs VSS.

Je suis contre cette enquête publique pendant les vacances. Beaucoup de citoyens sont en vacances, et cela est normal, ils ont le droit de se reposer.

Je suis contre ce projet de toute façon, il y a autre chose à faire pour redynamiser les ordures ménagères, et le reste et non nous polluer avec ça : il y a assez de cancers ici


Je suis élue à Villers S^t Sepulchre ^{1^{ère} adjointe}
M^{me} BRIDEN Jocelyne


le lundi 18 juillet 2011

M^r HOUGUENADE Jacques, 23 rue du général de GAULLE - 60930 - Bailly Paul sur Thiercélin

Je suis contre le projet - une inhalation au long cours peut-être conséquente pour la santé → au cours de vacances à Vias plage j'en ai été exposé au rejet atmosphérique d'un centre thermique d'ordures ménagères → je n'en ai pu rester car je ne pouvais plus respirer à cause d'une trachéite venant des ordures et des rejets gazeux → Ne pas oublier des personnes âgées dans vos étés et les enfants seraient plus longtemps exposés.

J. HOUGUENADE



CF

Mardi 19 Juillet 2011

M^r RIDAME Pierre

14 Rue de la Monturie - VILLERS S^t Sépulcre 60134

Je sous-signe M^r RIDAME Pierre -

14 rue de la Monturie - à Villers S^t Sépulcre - 60134

- Je suis contre la construction d'un incinérateur à Villers S^t Sépulcre

I.) En raison des différentes pollutions provoquées par ce système (dioxine, métaux lourds) à proximité d'une école, d'un stade de foot-Ball, de plusieurs communes comme Laversines, Bailleul sur Thérain, Rochy-Condé, Bresles, Berthecourt, Hermes.

Des simulations ont été réalisées par ATMO Picardie (l'association officiellement chargée de la surveillance de la qualité de l'air) confirme que ces populations seront exposées à ces pollutions.

II.) un Incinérateur rejette des gaz à effet de serre et génère des résidus solides et liquide Toxiques.

III.) le site de Villers S^t Sépulcre se trouve en zone Humide donc zone protégée (marais de la vallée du Thérain) dont l'usine désertée par "GE Plastique Sabic" n'a pas été dépolluée, présence entre autre de Cyanure dans le sol.

En conclusion ; l'Incinération des déchets

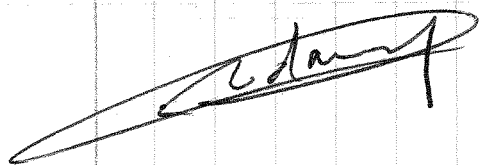
1.) Rejette des polluants dangereux pour la santé des populations.

2.) Gaspille des ressources et de l'énergie (déchets en majorité compostables et recyclables)

3.) c'est le mode de traitement des déchets le plus onéreux

4.) l'investissement dans l'incinération constitue un frein au développement de la prévention et du recyclage.

5.) que les décideurs n'oublient pas que les risques sanitaires cancers et autres maladies graves voir incurables ne concernent que les autres -



le 19.07.2011

M. Vion Claude 48 rue de la Place
Villers st Sépulcre 60134 Vion Claude

Villers saint Sépulcre le 19/07/2011

Messieurs

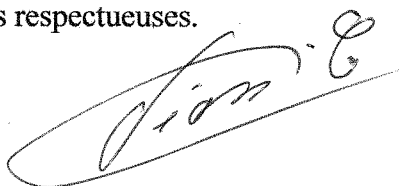
Je soussigné Vion Claude habitant de Villers saint Sépulcre depuis 50 ans et ayant travaillé 30 années sur le site sur lequel vous voulez construire votre unité de valorisation vous signale que, malgré tout ce que j'ai pu entendre ou lire sur la propreté ou la sécurité de ce lieu de construction ne ressemble pas à la réalité que je connais.

En effet, comme tous les habitants de Villers saint Sépulcre, j'ai vu ces parcelles entièrement inondées et les voies d'accès bloquées par la montée des eaux et à ma connaissance, aucuns travaux n'ont été réalisés pour éviter ce phénomène. Donc nous ne pouvons pas exclure avec certitude que cela ne se reproduise pas. De plus, à cause de l'instabilité du terrain, j'ai vu des bâtiments nouvellement construits s'affaisser au point qu'il a été nécessaire de les relever avec des vérins et de consolider les fondations. Donc il me semble légitime d'émettre un doute sur le coût estimé de cette construction. De plus pendant de nombreuses années, alors que les soucis d'environnement nous préoccupaient beaucoup moins que maintenant, j'ai été le témoin d'enfouissement à de nombreux endroits de produits qui, aujourd'hui sont considérés très toxiques :

- Mercure
- Amiante
- Divers plastics
- Et divers produits dont je ne connaissais pas l'origine

Comme beaucoup d'habitants de ce village et d'anciens employés de cette usine je suis assez surpris que vous nous présentiez ce site comme un endroit propre à une construction dans l'état.

Soyez assurés messieurs de mes salutations les plus respectueuses.



Jean-Pierre MINOUX
2, rue de Montreuil
60930 Bailleul-sur-Thérain

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PORJET D'IMPLANTATION D'UN INCINERATEUR A DECHETS A VILLERS ST SEPULCRE

Après avoir consulté les documents mis à ma disposition, je me prononce **CONTRE LE PROJET** d'installation d'un incinérateur à déchets sur le site de Villers St Sépulcre.

Incinération des déchets

Malgré tout le soin apporté par la société Symeo et par la Symove pour présenter ce projet sous un aspect positif, je reste persuadé que l'incinération des déchets est un procédé dangereux pour la santé des habitants vivant à proximité d'une telle installation, à court terme (émanation de fumées nocives, résidus dangereux), et également à long terme par l'impact négatif des rejets sur l'environnement.

En ce qui concerne la progression du volume de déchets avancée dans les documents, je pense qu'il existe d'autres voies pour réduire ce volume, par la prévention, par le tri, par la récupération. Egalement par une réorganisation du ramassage des ordures visant à responsabiliser les habitants.

Autre point de refus : je trouve que ce n'est pas à la collectivité de régler (et de financer) le problème des déchets industriels, qui représenteraient le quart du volume traité dans le projet.

Acheminement des déchets - Délégation de service

Dans les villages autour de cette incinérateur ce serait un défilé permanent de camion-poubelles pour acheminer 130000 tonnes de déchets annuels, avec son cortège de nuisances supplémentaires (pollution, bruit, circulation routière). On parle, dans le projet, « d'optimisation des transports par la proximité d'une voie ferrée ». Veut-on nous faire croire que les déchets arriveraient par voie ferrée ? Cela relève de la supercherie. D'ailleurs, la précipitation dont a fait preuve la société Symeo pour nous distribuer une plaquette ressemblant plus à de la propagande qu'à de l'information est particulièrement suspecte.

Réutilisation du site de Villers

Ce site a été utilisé jusqu'à sa fermeture récente par la société GE-Sabic, classée Seveso. Aux dires de nombreux anciens employés, il semble que le sol soit profondément contaminé par des produits chimiques de toutes sortes, hautement dangereux et polluants. Avant tout ré-emploi de ce site, il me paraît indispensable de procéder à une décontamination stricte des sols sur toute l'emprise de l'ancienne usine.

D'autre part, le lieu est dans une zone inondable avec sol marécageux. Ce serait une aberration supplémentaire que de vouloir y implanter à nouveau des installations industrielles dangereuses. Référons-nous à d'autres catastrophes récentes (Japon, etc...).

Conclusion

Si par malheur ce projet devait aboutir, ce serait pour moi une véritable atteinte à la santé publique. Tous ceux qui auront décidé de le réaliser, malgré les risques encourus par les habitants, devront un jour en rendre compte.

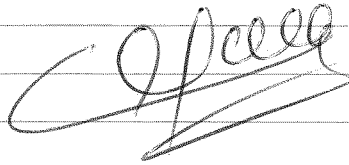
Le 19 juillet 2011



M^r MARCO André 4 rue de Montreuil 60134 Villers StSépulcre

Messieurs, veuillez prendre en considération mon hostilité à l'implantation d'un incinérateur sur la commune de Villers St Sépulcre pour les raisons suivantes:

Pollution aux dioxines et autres produits nocifs cancérogènes
plus de possibilité de consommer les légumes biologiques du jardin, mauvaise implantation car trop proche des agglomérations de Bailluil Thérain, Hermes, Beathcourt, Ponchon Montreuil Thérain, dévalorisation des biens immobiliers, bruit, odeurs, mouches etc



CF

Le 19/07/11.

Avis d'enquête publique sur le projet SYMEO

Je suis pour :

- Préserver ma qualité de vie,
- Garantir la santé publique,
- Que le respect de l'expression publique soit effectif

Et contre :

- La volonté unilatérale du Préfet de l'Oise et du SYMOVE ayant émis un avis défavorable au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés PDEDMA de l'Oise ayant pour conséquence l'implantation d'un incinérateur pour traiter les déchets ménagers sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

Je rappelle :

- Qu'une large consultation publique a été organisée sur les départements de l'Aisne, de la Seine Maritime, de l'Eure, de la Somme et de l'Île de France entre décembre 2009 et janvier 2010 et en mars 2010 pour l'Oise:
- Que tous les départements limitrophes ont émis un avis favorable ;
- Que la consultation publique a été massive sur l'Oise (877 avis) favorable au PDEDMA à hauteur de 90%
- 4 communes du Canton de Noailles (Hermes, Villers St-Sépulcre, Ponchon, Montreuil sur Thérain) et plusieurs autres communes Isariennes (Froissy, Bailleul sur Thérain, Laversines, ...) ont votées contre l'implantation d'un incinérateur
- Que bon nombre de questions environnementales portant notamment sur le périmètre et les conséquences sanitaires des rejets de Dioxine sont restées sans réponses à ce jour

Je décide :

- D'affirmer mon soutien au PDEDMA conformément au souhait des habitants qui se sont exprimés en 2010
- D'émettre un avis défavorable au recours à l'incinération comme traitement prioritaire des déchets sans privilégier les pistes de valorisation et de réduction des Ordures Ménagères.
- De demander le recours à des modes de traitement alternatif excluant à court terme l'incinération jugée trop coûteuse (107 000 000 €) augmentant de + de 20% du coût de traitements des déchets pour les communes adhérentes au SYMOVE.
- de refuser l'implantation d'un équipement potentiellement polluant

POUR TOUTES CES RAISONS, J'EMETS UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET SYMEO D'EXPLOITATION D'UN CENTRE MULTI-FILIERES DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A VILLERS-SAINT-SEPULCRE

Nom: PIRONA Prénom: Valentino

Adresse: Imp. du Poulain Signature: [Signature]
Bethcourt

A déposer en mairie de Hermes ou aux permanences publiques à Villers Saint Sépulcre

N'oubliez pas ! Réunion publique à la salle des fêtes de Villers Saint Sépulcre le lundi 11 juillet 2011 à 20h00

Symco a fait distribuer une plaquette à tous les habitants relevant du Symore, pour justifier l'installation du centre multifilières sur l'ex site SABIC et la non dangerosité du projet. Hors, on peut remarquer que si les quantités des déchets à traiter ont bien été soulignées, nulle part on ne chiffre les quantités annuelles des rejets atmosphériques. On sait nous dire que les normes seront respectées. Mais quelles normes?

Prenons comme exemple l'incinérateur de Villers Saint Paul. Ses rejets sont eux aussi dans les normes, mais annuellement cette installation rejette 4900t de REFIOM, 0,4 g. de dioxines, 1kg de mercure, 7kg de cadmium et thallium et 103,1kg de divers métaux. Nous allons donc nous retrouver sous le fanache de cet incinérateur qui va inévitablement provoquer dans l'avenir nombres de maladies.

Autre remarque: jamais on ne nous parle de l'élimination des produits filtrants qui concentrent les toxiques.

Que deviennent les filtres à dioxines et les solutions qui piègent les Nox ou autres? On nous a déjà répondu on les entrepose dans des cuves. Mais comment les solutions sont elles éliminées?

Toutes ces nuisances font que je refuse l'implantation de cet incinérateur.

LARIVE Jean Jacques
28 Rue de Fresnoye
60134 Villers Saint Sepulchre

CF

Avis d'enquête publique sur le projet SYMEO

Je suis pour :

- Préserver ma qualité de vie,
- Garantir la santé publique,
- Que le respect de l'expression publique soit effectif

Et contre :

- La volonté unilatérale du Préfet de l'Oise et du SYMOVE ayant émis un avis défavorable au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés PDEDMA de l'Oise ayant pour conséquence l'implantation d'un incinérateur pour traiter les déchets ménagers sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

Je rappelle :

- Qu'une large consultation publique a été organisée sur les départements de l'Aisne, de la Seine Maritime, de l'Eure, de la Somme et de l'Ile de France entre décembre 2009 et janvier 2010 et en mars 2010 pour l'Oise:
- Que tous les départements limitrophes ont émis un avis favorable ;
- Que la consultation publique a été massive sur l'Oise (877 avis) favorable au PDEDMA à hauteur de 90%
- 4 communes du Canton de Noailles (Hermes, Villers St-Sépulcre, Ponchon, Montreuil sur Thérain) et plusieurs autres communes Isariennes (Froissy, Bailleul sur Thérain, Laversines, ...) ont votées contre l'implantation d'un incinérateur
- Que bon nombre de questions environnementales portant notamment sur le périmètre et les conséquences sanitaires des rejets de Dioxine sont restées sans réponses à ce jour

Je décide :

- D'affirmer mon soutien au PDEDMA conformément au souhait des habitants qui se sont exprimés en 2010
- D'émettre un avis défavorable au recours à l'incinération comme traitement prioritaire des déchets sans privilégier les pistes de valorisation et de réduction des Ordures Ménagères.
- De demander le recours à des modes de traitement alternatif excluant à court terme l'incinération jugée trop coûteuse (107 000 000 €) augmentant de + de 20% du coût de traitements des déchets pour les communes adhérentes au SYMOVE.
- de refuser l'implantation d'un équipement potentiellement polluant

POUR TOUTES CES RAISONS, J'EMETS UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET SYMEO D'EXPLOITATION D'UN CENTRE MULTI-FILIERES DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A VILLERS-SAINT-SEPULCRE

Nom : PIRONA Prénom : ALDO

Adresse : 29 impasse du Moulin signature :

60 370 Berthecourt



A déposer en mairie de Hermes ou aux permanences publiques à Villers Saint Sépulcre

N'oubliez pas ! Réunion publique à la salle des fêtes de Villers Saint Sépulcre le lundi 11 juillet 2011 à 20h00

Berthecourt 19-07-2011

Avis d'enquête publique sur le projet SYMEO

Je suis pour :

- Préserver ma qualité de vie,
- Garantir la santé publique,
- Que le respect de l'expression publique soit effectif

Et contre :

- La volonté unilatérale du Préfet de l'Oise et du SYMOVE ayant émis un avis défavorable au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés PDEDMA de l'Oise ayant pour conséquence l'implantation d'un incinérateur pour traiter les déchets ménagers sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

Je rappelle :

- Qu'une large consultation publique a été organisée sur les départements de l'Aisne, de la Seine Maritime, de l'Eure, de la Somme et de l'Île de France entre décembre 2009 et janvier 2010 et en mars 2010 pour l'Oise;
- Que tous les départements limitrophes ont émis un avis favorable ;
- Que la consultation publique a été massive sur l'Oise (877 avis) favorable au PDEDMA à hauteur de 90%
- 4 communes du Canton de Noailles (Hermes, Villers St-Sépulcre, Ponchon, Montreuil sur Thérain) et plusieurs autres communes Isariennes (Froissy, Bailleul sur Thérain, Laversines, ...) ont votées contre l'implantation d'un incinérateur
- Que bon nombre de questions environnementales portant notamment sur le périmètre et les conséquences sanitaires des rejets de Dioxine sont restées sans réponses à ce jour

Je décide :

- D'affirmer mon soutien au PDEDMA conformément au souhait des habitants qui se sont exprimés en 2010
- D'émettre un avis défavorable au recours à l'incinération comme traitement prioritaire des déchets sans privilégier les pistes de valorisation et de réduction des Ordures Ménagères.
- De demander le recours à des modes de traitement alternatif excluant à court terme l'incinération jugée trop coûteuse (107 000 000 €) augmentant de + de 20% du coût de traitements des déchets pour les communes adhérentes au SYMOVE.
- de refuser l'implantation d'un équipement potentiellement polluant

POUR TOUTES CES RAISONS, J'EMETS UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET SYMEO D'EXPLOITATION D'UN CENTRE MULTI-FILIERES DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A VILLERS-SAINT-SEPULCRE

Nom : PIRONA Prénom : Celestina

Adresse : 24 impasse du Moulin Signature : Pirona Celestina

60 970 Berthevaux

A déposer en mairie de Hermes ou aux permanences publiques à Villers Saint Sépulcre

N'oubliez pas l Réunion publique à la salle des fêtes de Villers Saint Sépulcre le lundi 11 juillet 2011 à 20h00

Berthevaux 19-07-2011

CF

Berthe court, le 18 juillet 2011.

En raison des nuisances et de pollutions qu'entraînent l'incinérateur d'ordures, je suis contre ce projet et je m'oppose à la réalisation de l'incinérateur. Je suis inquiète pour ma santé si ce projet aboutit. De plus, le cadre de vie et la qualité de la vie du canton de Nozilles sera fortement dégradé.



Gloria PIRON
Berthe court

Je suis contre ce projet parce que rien n'est absolument sûr quant à la pollution engendrée. On nous dit toujours que rien n'est dangereux comme ces médicaments (Mediator etc) que on l'a entendu n'étant bien sûr que pour notre santé des effets de cette installation sont mesurés mais leur impact sur la santé de nous tous reste flou.

Je suis donc fondamentalement contre ce projet
NADANS P
36 rue Dupille
60370 HERMES

Non à ce projet, pour la pollution que cela peut apporter, j'émet un avis défavorable au projet sur mes dix plots d'exploitation d'un centre multi-filiés de traitement de déchets ménagers et Assurés à villes SI sepulue.

Nadans Dizele. Naive Adjoute
36 rue Dupille
60370 HERMES

W. Piel GESBERT, Amien technicien de cogénération et d'incinération. 45 rue de Hélicourt 60370 HERMES.

Suite à mon expérience professionnelle au sein des Pentreprises SUEZ, un incinérateur utilise des polluant afin de capter les polluants résiduels par les normes Européennes. 200 polluant environ sont concernés mais la combustion de déchets ménagers engendre un dégagement de polluants au nombre de 1200. aucune réglementation sur les 1000 polluants restant n'est définie. Dans ces polluant restants, des certains sont reconnus cancérigènes et dangereux à long terme. L'implantation de cet incinérateur dans ce lieu "Zone humide" me semble incohérent. Le dégagement gazeux et des polluants contaminant les eaux, les ruisseaux et par conséquent les nappes d'eau potable. Le principe de précaution n'étant pas appliqué au profit de l'intérêt financier je suis contre l'implantation d'un 2^{ème} incinérateur dans l'aire. Je prie que le procédé d'incinération

et en 5^{ème} position sur les solutions proposées par le
Grenelle de l'Environnement. Il ya d'autres solutions
pour éviter un incinérateur.

APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRECAUTION pour
les générations futures directement impactés par la
diminution de polluants dans l'air.

Wilfrid Qesbent 45 rue de Stéphanie 60370
HORTIES
06.82.15.46.30

PS: Bien prendre en compte aussi l'augmentation
de la circulation des Poids Lourds dans les villes voisines
déjà surchargées en camions. Nous parlons de Bitar
carbone mais qu'a est il de cet impact environnemental
non négligeable???

Le projet présenté par SYMEO est beaucoup trop
impactant pour les besoins de traitement de déchets
du Symov à moyen et long terme (pesei embergnée
notamment).

Le coût de l'investissement s'élève à plus de
400 € par habitant. Dans un contexte de crise
économique, et les difficultés sociales et financières
rencontrées par nos populations, comment pouvez
vous autoriser un tel impact sur la vie quotidienne
des résidents de ce territoire?

La dimension de ce projet n'est donc pas adaptée.

La revue "Prescrire", seule revue médicale indépendante,
définit la zone d'atombée des molécules rejetées
à 20 kilomètres.

Les habitants de Laversins (considérés dans ce projet
comme "non concernés") ne pourront donc plus bénéficier
de fruits, légumes, poissons, gibier... récoltés sur
leur territoire / leur jardin.

Cette nécessaire précaution s'ajoute à la contrainte
financière (nombre d'habitants devant profiter de
cette ressource dans l'économie du ménage)

NON À CET INCINÉRATEUR INUTILE, CŒTEUX ET DANGEREUX!

Frédéric GAMBLIN, Maire de Laversins



- Beaucoup trop d'impacts environnementals pour ce projet qui a long terme avec le 2^e incinerateur implanté dans l'osé risque de ne plus tourner ou alors il faudra faire venir d'autres déchets (industriels ou ceux de la région parisienne)
 - que dire du nombre de camions qui vont defiler 6 jours sur 7 dans nos communes
 - Annul de toutes les cultures biologiques de la région et nos jardins ?
 - Le coût de l'incinerateur 420 €/par habitant du Symone
 - Le site est situé sur un risque inondable

Non à ce projet

Non Poulx sujet de Lasseray

CF

Avis d'enquête publique sur le projet SYMEO

Je suis pour :

- Préserver ma qualité de vie,
- Garantir la santé publique,
- Que le respect de l'expression publique soit effectif

Et contre :

- La volonté unilatérale du Préfet de l'Oise et du SYMOVE ayant émis un avis défavorable au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés PDEDMA de l'Oise ayant pour conséquence l'implantation d'un incinérateur pour traiter les déchets ménagers sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

Je rappelle :


- Qu'une large consultation publique a été organisée sur les départements de l'Aisne, de la Seine Maritime, de l'Eure, de la Somme et de l'Île de France entre décembre 2009 et janvier 2010 et en mars 2010 pour l'Oise:
- Que tous les départements limitrophes ont émis un avis favorable ;
- Que la consultation publique a été massive sur l'Oise (877 avis) favorable au PDEDMA à hauteur de 90%
- 4 communes du Canton de Noailles (Hermes, Villers St-Sépulcre, Ponchon, Montreuil sur Thérain) et plusieurs autres communes Isariennes (Froissy, Bailleul sur Thérain, Laversines, ...) ont votées contre l'implantation d'un incinérateur
- Que bon nombre de questions environnementales portant notamment sur le périmètre et les conséquences sanitaires des rejets de Dioxine sont restées sans réponses à ce jour

Je décide :

- D'affirmer mon soutien au PDEDMA conformément au souhait des habitants qui se sont exprimés en 2010
- D'émettre un avis défavorable au recours à l'incinération comme traitement prioritaire des déchets sans privilégier les pistes de valorisation et de réduction des Ordures Ménagères.
- **De demander le recours à des modes de traitement alternatif excluant à court terme l'incinération jugée trop coûteuse (107 000 000 €) augmentant de + de 20% du coût de traitements des déchets pour les communes adhérentes au SYMOVE.**
- de refuser l'implantation d'un équipement potentiellement polluant

POUR TOUTES CES RAISONS, J'EMETS UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET SYMEO D'EXPLOITATION D'UN CENTRE MULTI-FILIERES DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A VILLERS-SAINT-SEPULCRE

Nom : KRUM BANK Prénom : JOELLE

Adresse : HERMES Signature : 

A déposer en mairie de Hermes ou aux permanences publiques à Villers Saint Sépulcre

N'oubliez pas ! Réunion publique à la salle des fêtes de Villers Saint Sépulcre le lundi 11 juillet 2011 à 20h00

Mercredi 20 Juillet 2011

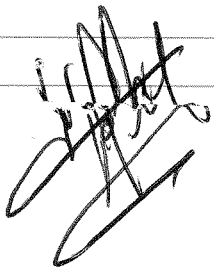
Néant

Jeudi 21 Juillet 2011

Néant

Vendredi 22 Juillet 2011

Lundi 25 Juillet 2011



Avis d'enquête publique sur le projet SYMEO

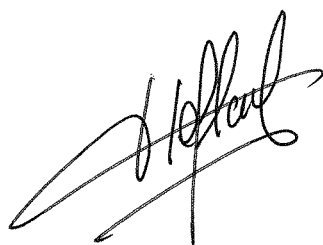
Soucieux de ma qualité de vie ainsi que de celle de mes concitoyens et des générations futures, attentif à la protection de mon environnement, je constate :

- que de nombreuses questions sont restées sans réponses (dépollution du site, zone inondable, émissions de fumées dangereuses pour l'environnement et la santé publique à longue échéance)

- que l'avis et les questionnements de la population environnante restent sans réponses.

Pour toutes ces raisons j'émet un avis défavorable au projet SYMEO pour la construction et l'exploitation d'un incinérateur d'ordures ménagères et de déchets industriels à VILLERS SAINT SEPULCRE.

M HOFLACK Paul
16 rue de Provence
60930 Bailleul sur Thérain



Je soussigné MEMBRE Jean-François Hain de St Julien en Braç
et ancien commandant de la Commune de St Julien en Braç
de Beauvois constate que depuis 15 ans nous y avons
voté d'implanter sur notre territoire une unité d'incinération.
Le projet SEENE porté par 2 maires et ratifié par le
SYNDICAT a été écarté suite à une forte mobilisation de la
population. Depuis le SYNDICAT a repris à son compte
cet objectif contre toute logique relevant des besoins de santé
de traitement et des règles sanitaires.

L'implantation de 2 incinérateurs à l'écart de distance aux
côtés de l'axe n'est pas justifiée d'autant qu'un techn
lons techniques existe pour une gestion globale au niveau
de l'axe avec l'unité existante de Ville St Paul.

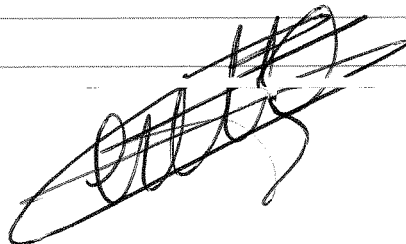
Les objectifs de la commune de l'environnement pour la réduction
des déchets, prévention, des déchets imposent un aspect d'intégration
qui exige des économies et des techniques respectueuses
de la santé publique. Les dirigeants de l'Agglo de
Beauvois se sont abstenus de vote pour le choix
de 2 incinérateurs manquant ainsi leur désaccord au
quel je m'associe.

Fait à Ville St Julien le 25/7/11

Je soussigné de BRUNIER Arde habitant de Saint
Julien en Braç, père de famille de 5 enfants qui a
fait le choix de quitter la région Pauvrière pour la
Bretagne et éduquer mes enfants dans le respect de l'envi
ronnement. Informé(e) de l'Assistance Publique (pour la santé)
l'impact nocif, sur la santé, de l'incinération ainsi que la
dégradation de l'environnement. Aujourd'hui, chef d'entreprise
dans le Tourisme, l'accueil de futur du monde entier et
organise des réceptions dans le respect de la nature et l'incinération
représente l'inverse de ce que nous voulons et nous le refusons
Nous en désaccord total avec ce projet
Fait ce jour lundi 25 juillet 2011 à Ville St Julien
chef d'entreprise Accueil + de Bretagne / au

lundi 25 juillet 2011, ARNOLD Alain 197 rue de la
combure - 60 134 - MONTREUIL SUR THERAIN.

Je suis contre le projet d'exploitation d'un centre
multi-filières de traitement des déchets ménagers et
assimilés à Villers St Sepulcre pour de nombreuses raisons.
Investissement de plus de 100 millions d'euros au frais
des contribuables des communes adhérentes au SYMOVE,
augmentation d'environ 20% du coût du traitement,
impact négatif sur la qualité de vie, l'incinération
des déchets ménagers va à l'encontre des objectifs de
réduction des déchets à la source fixés par le Grenelle
de l'environnement.



Mr GERETTO Michel
5 rue du cimetière
60 370 HERMES

Hermes le 25 juillet 2011

Enquête publique pour la construction et l'exploitation d'un incinérateur
A VILLERS SAINT SEPULCRE sur l'ancien site de PLASTUGIL
GENERAL ELECTRIC PLASTICS

Messieurs,

J'ai participé à l'extension de l'usine de VILLERS SAINT SEPULCRE
et je dénonce ce site comme étant pollué depuis de longue année.

Il est impensable de vouloir créer une unité de traitement de déchets
polluants sur cet emplacement.

Tout le monde sait que l'ensemble est construit sur du marais, le sol est
constitué d'alluvions anciennes (sable de rivière et cailloux), je puis dire que la
création de fosse de rétention si nécessaire sera un problème majeur.

Travaillant pour l'entreprise QUILLERY, lors de la construction d'une fosse
dans le secteur des réacteurs, deux équipes ont travaillé et bataillé jour et nuit
pendant deux semaines pour créer le radier et contenir en permanence l'arrivée
d'eau et sable fin en infiltration.

NON A L'INCINERATEUR
STOP A CE PROJET.

L'incinération de nos jours est une méthode dépassée, polluante elle rejette des
gaz dans l'environnement proche et lointain et avoir de grave conséquence sur
l'être humain, la faune et la flore locales.

Les rejets de substances toxiques produisent du mâchefer résiduel, contenant des
matériaux lourds représentant un véritable danger sanitaire certain pour la
population.

De plus l'utilisation de déchets industriels (ce qui ne sera aucunement exclus)
devrait augmenter les charges des contribuables déjà lourdement affaiblies.

Aussi ! je dis NON ! et NON ! a ce projet

vendredi 25 juillet 2011 Mme Maria BINGE MACHADO
3 lot des Jaurières 60 134 Villers saint Sepulchre.

Je suis contre le projet de D'incinérateur car je pense
qu'il y a d'autres alternatives au traitement des
déchets. Je pense également qu'il y a des risques
pour la santé des habitants, des végétaux et animaux.
Il faut que D'ont se mobilise afin de préserver
la nature et ce projet me semble aller à l'encontre
du bon sens.

Maria MACHADO BINGE

Mardi 26 juillet 2011

Mercredi 27 juillet 2011

Jeudi 28 juillet 2011

vendredi 1 Aout 2011

Le commissaire enquêteur ayant la possibilité
d'organiser une réunion publique, je souhaite
être informé de l'organisation d'une éventuelle
réunion publique.

Néanmoins je déplore qu'à ce jour aucune
réunion publique ne soit programmée
comme le prévoit l'article 6 de l'arrêté
prefectoral.

De plus je ne comprends toujours pas
pourquoi une enquête publique est

organisée pendant la période estivale!!!

Je réitère ma demande d'annulation de cette enquête afin de l'organiser à des dates durant lesquelles les citoyens sont disponibles. En outre la mise en place d'une réunion publique organisée par le commissaire enquêteur me semble être indispensable.

Réaliser une enquête publique au mois de juillet et août, sans réunion publique, est une atteinte grave à l'expression démocratique des citoyens.

Pascal WAWRIN

~~Mardi 2 Aout 2011~~

~~Mercredi 3 Aout 2011~~

NEAN!

Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

Clos par mes soins le
le 26 août 2011 à 19 h CFleoriat
à M _____

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

63 CF